

L'an deux mille dix-neuf, le trente janvier,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Artignosc sur Verdon à 13h30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	11 + 5	16
Total des voix : 20		

**Etaient présents :**

7 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Jean-Paul GOLÉ** : Castellane

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

**Jean BACCI** et **Eliane BARREILLE**

Date de convocation
16/01/2019

2 représentants des intercommunalités (porteurs chacun d'1 voix) :

**Michèle BIZOT GASTALDI** : communauté de communes Alpes Provence Verdon

**Gilles MEGIS** : Durance Luberon Verdon Agglomération

**Délibération  
n°19\_01\_B1\_01**

**Ont donné pouvoir :**

**Antoine FAURE** (Aups) à **Hervé PHILIBERT** ; **Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à **Jacques ESPITALIER** ; **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougion) à **Arlette RUIZ** ; **Jean-François FERRACHAT** (La Roque Esclapon) à **Bernard CLAP** ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à **Jean-Paul GOLÉ**

**Demande de subvention Révision de la Charte (1<sup>er</sup> volet)**

La Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur engagera bientôt le renouvellement du classement du territoire du Verdon en parc naturel régional.

Dans ce contexte, le syndicat mixte de gestion du Parc lance la révision de sa charte et l'élaboration d'un nouveau projet pour le Verdon. Cette révision doit aboutir avant le 2 février 2023, et elle implique dans un premier temps de dresser le bilan de la mise en œuvre de la Charte actuelle et d'établir un diagnostic mettant en avant les évolutions du territoire et les grands enjeux pour son avenir.

Pour mettre en place un premier volet d'actions, il est nécessaire de mettre en place des moyens (u temps d'ingénierie consacré à la concertation territoriale (1/2 ETP de chargé de mission sur 12 mois), des actions de communication et de diffusion d'informations nécessaires à la concertation, et un stagiaire en appui sur l'évaluation.

Considérant le plan de financement suivant :

**Coût total TTC : ..... 30 000 €**

Région (100 %) : ..... 30 000 €

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les financeurs ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

Le Président  
**Bernard CLAP**



L'an deux mille dix-neuf, le trente janvier,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Artignosc sur Verdon à 13h30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	11 + 5	16
Total des voix : 20		

**Etaient présents :**

7 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Jean-Paul GOLÉ** : Castellane

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

**Jean BACCI** et **Eliane BARREILLE**

Date de convocation
16/01/2019

2 représentants des intercommunalités (porteurs chacun d'1 voix) :

**Michèle BIZOT GASTALDI** : communauté de communes Alpes Provence Verdon

**Gilles MEGIS** : Durance Luberon Verdon Agglomération

**Délibération  
n°19\_01\_B1\_02**

**Ont donné pouvoir :**

**Antoine FAURE** (Aups) à **Hervé PHILIBERT** ; **Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à **Jacques ESPITALIER** ; **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougion) à **Arlette RUIZ** ; **Jean-François FERRACHAT** (La Roque Esclapon) à **Bernard CLAP** ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à **Jean-Paul GOLÉ**

**Co-animation de la démarche REGAIN – modification du plan de financement**

Vu la délibération du 11 juillet 2018,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Considérant la démarche agro-écologique territoriale nommée REGAIN, initiée en 2014, et visant à accompagner et guider les exploitations agricoles vers des agrosystèmes plus durables ;

Considérant que la mise en œuvre de la démarche REGAIN est basée sur le volontariat des agriculteurs et que l'animation s'avère ainsi capitale pour accompagner les agriculteurs et les inciter à faire évoluer leurs pratiques vers des agrosystèmes plus durables ;

Considérant l'intérêt de poursuivre cette démarche avec pour objectifs de :

- développer au travers d'un groupe d'agriculteurs moteurs, une dynamique autour de la qualité biologique des sols et des liens avec la productivité et la durabilité des agrosystèmes ;
- d'initier et suivre des expérimentations agroécologiques : couverts végétaux en PPAM, fertilisation organique, itinéraires bas-intrants ;
- sensibiliser les agriculteurs sur les services écosystémiques rendus par les infrastructures agro écologiques ;

Considérant le plan de financement suivant pour une période de 12 mois et correspondant à :

**Coût total TTC : ..... 20 050,00 €**  
Agence de l'Eau (65%) : ..... 13 032,50 €  
Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur (15%) : ..... 3 007,50 €  
Autofinancement (20%) : ..... 4 010,00 €

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

**Le Président  
Bernard CLAP**



L'an deux mille dix-neuf, le trente janvier,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Artignosc sur Verdon à 13h30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	11 + 5	16
Total des voix : 20		

**Etaients présents :**

7 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Jean-Paul GOLÉ** : Castellane

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

**Jean BACCI** et **Eliane BARREILLE**

Date de convocation
16/01/2019

2 représentants des intercommunalités (porteurs chacun d'1 voix) :

**Michèle BIZOT GASTALDI** : communauté de communes Alpes Provence Verdon

**Gilles MEGIS** : Durance Luberon Verdon Agglomération

**Délibération  
n°19\_01\_B1\_03**

**Ont donné pouvoir :**

**Antoine FAURE** (Aups) à **Hervé PHILIBERT** ; **Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à **Jacques ESPITALIER** ; **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougion) à **Arlette RUIZ** ; **Jean-François FERRACHAT** (La Roque Esclapon) à **Bernard CLAP** ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à **Jean-Paul GOLÉ**

**Convention de partage des frais d'administration et de maintenance 2018 du SIT interparc PACA**

Depuis 2010 4 parcs de PACA travaillent ensemble à la mise en place d'un système d'information territorial interparc et d'une plateforme internet qui permet de consulter, extraire, analyser de nombreuses données patrimoniales, économiques ou géographiques géolocalisées et illustrant les champs de compétence des parcs naturels régionaux. Jusqu'à présent, les frais de fonctionnement ont été partagés entre les parcs créateurs.

Début 2018, l'association du réseau régional des parcs a acté sa volonté d'élargir le SIT au-delà des 4 parcs créateurs et trois des présidents de parcs (Alpilles, Sainte-Baume et Préalpes d'azur) présents lors de son conseil d'administration ont confirmé leur volonté de rejoindre le SIT et de participer également au développement de ses moyens et de ses outils. Ces derniers ont ainsi confirmé leur souhait de partager à 7, dès 2018, les frais d'hébergement des outils informatiques et d'administration qui permettent au SIT de fonctionner et ont proposé de travailler à la création d'un poste partagé pour 2019.

Il est proposé aux membres du Bureau une nouvelle convention signée entre 7 parcs ayant pour objectif de répartir les frais de l'administration et de la maintenance de la plateforme commune pour 2018, avant d'envisager en 2019 une nouvelle convention cadre qui permettra de détailler les modalités de fonctionnement, de gouvernance et de financement du SIT pour les deux ans à venir.

La participation de chaque Parc s'élevant 4230,71 € pour un coût total de 29 615 €.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent le projet de convention présenté ;
- Décident d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2019,
- Autorisent le Président à signer cette convention ainsi que tout avenant qui s'avèrerait utile.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le



**L'an deux mille dix-neuf, le trente janvier,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Artignosc sur Verdon à 13h30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	11 + 5	16
Total des voix : 20		

**Etaient présents :**

7 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Jean-Paul GOLÉ** : Castellane

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

**Jean BACCI** et **Eliane BARREILLE**

Date de convocation
16/01/2019

2 représentants des intercommunalités (porteurs chacun d'1 voix) :

**Michèle BIZOT GASTALDI** : communauté de communes Alpes Provence Verdon

**Gilles MEGIS** : Durance Luberon Verdon Agglomération

**Délibération  
n°19\_01\_B1\_04**

**Ont donné pouvoir :**

**Antoine FAURE** (Aups) à **Hervé PHILIBERT** ; **Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à **Jacques ESPITALIER** ; **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougion) à **Arlette RUIZ** ; **Jean-François FERRACHAT** (La Roque Esclapon) à **Bernard CLAP** ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à **Jean-Paul GOLÉ**

**Appel à projet « c'est mon patrimoine »  
de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Provence Alpes Côte d'Azur**

Pour conforter son projet culturel sur l'eau il est proposé de solliciter une aide complémentaire auprès de la DRAC pour mener à bien le volet médiation artistique et culturelle auprès du public jeune et famille.

Pour ce faire, il est proposé de répondre à l'appel à projet « C'est mon patrimoine » et ainsi de faire vivre la convention de partenariat existante entre la DRAC et le PNR Verdon.

Le plan de financement est le suivant :

**Coût total TTC : .....3 000 €**

DRAC (80 %) : ..... 2 400 €

Autofinancement (20 %) : ..... 600

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à répondre à l'appel à projet et solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

**Le Président  
Bernard CLAP**



L'an deux mille dix-neuf, le trente janvier,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Artignosc sur Verdon à 13h30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	11 + 5	16
Total des voix : 20		

**Etaients présents :**

7 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Jean-Paul GOLÉ** : Castellane

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

**Jean BACCI** et **Eliane BARREILLE**

Date de convocation
16/01/2019

2 représentants des intercommunalités (porteurs chacun d'1 voix) :

**Michèle BIZOT GASTALDI** : communauté de communes Alpes Provence Verdon

**Gilles MEGIS** : Durance Luberon Verdon Agglomération

Délibération  
n°19\_01\_B1\_05

**Ont donné pouvoir :**

**Antoine FAURE** (Aups) à **Hervé PHILIBERT** ; **Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à **Jacques ESPITALIER** ; **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougon) à **Arlette RUIZ** ; **Jean-François FERRACHAT** (La Roque Esclapon) à **Bernard CLAP** ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à **Jean-Paul GOLÉ**

**Marché débroussaillage des digues de Vinon sur Verdon**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;  
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,  
Vu le Budget du Parc,

Considérant l'appel d'offres lancé par le Parc du Verdon pour la réalisation de travaux de débroussaillage des digues de Vinon sur Verdon en complément de l'étude de danger.

Considérant que ce marché a été lancé dans le cadre d'une procédure adaptée, sous la forme d'un accord-cadre mono attributaire, traité à bons de commande, avec un montant maximum fixé à 58 500 € TTC.

Considérant que l'offre proposée par la SARL Travaux et environnement, basée aux Mées (04) a été jugée économiquement la plus avantageuse au vu des critères définis dans le règlement de la consultation :

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Autorisent le Président à signer le marché à bons de commande avec la SARL Travaux et environnement pour une durée globale de 5 semaines ;
- Autorisent le Président du Parc du Verdon à signer toute modification ultérieure au sens des articles 139 et 140 du décret 2016-360 ainsi que toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

Le Président  
**Bernard CLAP**

